

Compte-rendu de la réunion publique de l'UFR Langues du 15 janvier 2020

La réunion publique à l'appel du Collectif des personnels de l'UFR Langues a eu lieu le 15 janvier de 14h à 16h et a réuni une trentaine de personnes. Des personnels d'autres UFR (Lettres modernes, services centraux) étaient présents. La discussion a porté sur les réformes en cours (LPPR, retraites, formation des enseignants). L'opposition à ces réformes a fait consensus parmi les personnes présentes, et nous avons discuté des différentes façons de nous y opposer collectivement.

Nous vous proposons de nous retrouver à nouveau le **MERCREDI 22 JANVIER A 10H EN SALLE LA045** avec comme ordre du jour:

- point sur les évolutions nationales qui auront eu lieu d'ici là (mobilisations, réformes)
- quelles actions collectives (Cf. fin du CR pour nos discussions sur les différentes modalités d'action)
- en local, à l'UFR: comment obtenir une amélioration du statut des lecteurs de langue (Cf. fin du CR pour nos discussions là-dessus)

1) Projet de loi LPPR

Cf les informations et analyses dans:

<https://universiteouverte.org>

<http://www.sauvonsluniversite.com/>

Nous avons discuté du projet de suppression de la référence statutaire aux 192h /an pour les enseignants-chercheurs :

-Si le projet passe, il sera possible, sur décision locale, de moduler le service d'un enseignant-chercheur au-delà de 192HTD, sans paiement d'heures complémentaires et sans qu'il ait à donner son accord.

-Un tri s'effectuera entre les personnels par un processus d'évaluation individuelle; le tri sera opéré entre ceux qui "mériteront" le statut d'enseignant chercheur, et ceux dont la charge d'enseignement sera augmentée et qui auront ensuite d'autant plus de mal à prouver qu'ils "méritent" de refaire de la recherche.

- Un questionnement a émergé: comment les directeurs d'UFR et de département pourront-ils assumer la responsabilité de devoir "rétrograder" leurs collègues pour leur confier des heures complémentaires non rémunérées, sous la pression de contraintes budgétaires omniprésentes? Quel climat cela instaurera-t-il dans nos collectifs de travail respectifs?

-Le projet propose de renommer les Maîtres de conférences en « Professeurs-assistants » et/ou fusionner les corps de MCF et de PR (voir : <https://universiteouverte.org/loi-pluriannuelle-de-programmation-de-la-recherche/>)

-Pour les jeunes docteurs, les contrats temporaires alignés sur des projets de 3 ans type ANR ("CDI de projet") sont voués à se multiplier; l'accès à la titularisation pourra être conditionné à une période d'essai de 5-6 ans ("tenure-track"), pendant laquelle les jeunes enseignants-chercheurs devront fournir les preuves de leur capacité d'amener du budget dans leur laboratoire (en montant et décrochant des projets de type ANR, ERC)

-La précarisation de l'emploi universitaire nous concerne tous sans exception: depuis l'été 2019, la rupture conventionnelle est permise dans le secteur public; elle peut avoir lieu sur l'initiative de l'employeur et non seulement sur celle du salarié, comme c'est le cas dans le secteur privé (loi du 06 août 2019, décret d'application du 31 décembre 2019 qui est entré en vigueur au 01 janvier 2020)

- Pour les étudiants, la LPPR signifie aussi des formations universitaires à plusieurs vitesses en fonction de leur localisation sur le territoire national: d'un côté, des grands pôles d'excellence avec des moyens importants capables d'attirer des "stars"; de l'autre côté, des "collèges universitaires" sous-financés où la qualité de l'enseignement sera d'autant plus médiocre que les conditions de travail des enseignants (surcharge d'heures non payées, cumul de tâches d'enseignement et administratives) seront plus dégradées. Les étudiants, tout comme les personnels administratifs, seront donc également les perdants de la LPPR.

2) L'échange s'est poursuivi avec la réforme des retraites.

Pour l'ensemble des travailleurs de l'université, la retraite "par points" signifie une nouvelle précarisation car la valeur du "point" peut être modifiée par la décision du gouvernement / de l'Assemblée nationale (Ex. de l'Allemagne où la retraite par point est déjà en vigueur). Pour les enseignants et enseignants chercheurs, cette réforme signifie en particulier la perte d'environ 1000 euros brut de leur retraite, car celle-ci va être calculée sur l'ensemble de leur carrière (après des études très longues et souvent des emplois précaires mal rémunérés).

3) Sur la **réforme de la formation des enseignants du second degré**, une collègue de l'INSPE a rappelé la dégradation des conditions d'études de ces futurs enseignants: fin du stage en alternance après l'obtention du CAPES, remplacement par des stages pendant le master, en parallèle avec les cours et avec la préparation d'un concours. De plus, dans la réforme du capes, seule une épreuve écrite (sur 4 épreuves) serait conservée pour évaluer les compétences du futur enseignant dans la discipline qu'il va enseigner aux collégiens et aux lycéens.

La dégradation des conditions de formation se couple, pour nos collègues de l'Education nationale (futurs collègues ou collègues en poste) avec un alourdissement constant de leurs missions: on rappelle que dans le cadre de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires qui a été promise aux enseignants par J.-M. Blanquer se fera à condition que les enseignants acceptent de nouvelles missions.

-L'Inspe de Toulouse, comme d'autres en France, a refusé de faire remonter les maquettes des master MEFF dans ces conditions (manque d'information et conditions d'études et de travail dégradés pour les étudiants). NB: cette résistance a payé (cf décision de JM Blanquer, annoncée le lendemain de notre réunion, de reporter la mise en œuvre de la réforme à 2021); il faut continuer à résister.

4) La discussion s'est ensuite tournée vers les façons d'agir collectivement face à ces réformes.

- Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'actions symboliques qui permettraient d'accéder à une visibilité médiatique et bénéficier d'un partage viral via des réseaux sociaux (twitter, fb etc.)
 - "Toges jaunes" (couleur des sciences humaines) à porter en manif
Rendre plus visible le cortège de l'UT2J voir organiser un cortège de l'UFR Langues
Porter des badges indiquant la position contre ces réformes, notamment, dans le cadre de la JPO prochaine (expliquer aux étudiants pourquoi) ?
 - Faire un flash-mob devant le rectorat ("se coucher", faire les morts)
Faire un flash-mob avec une pile de thèses qui démontrerait l'excellence et le travail accompli par les ECP
 - Dans un registre moins spectaculaire : les jours de grandes manifestations nationales/ ou à partir d'une date choisie collectivement, établir dans sa messagerie un message automatique d'absence qui explique "je suis en grève, mobilisé.e contre la réforme des retraites et la loi LPPR, parti en manifestation etc" (permet de sensibiliser des collègues de proche en proche, notamment ceux des autres universités) ?
- Une autre série de propositions concernait les façons d'agir via son outil de travail :
- grève des cours/ de la première semaine de cours ?
 - rétention des notes ?
 - démission des fonctions administratives: se limiter strictement à ses obligations statutaires de service. Cette proposition est revenue plusieurs fois ; la nécessité de travailler la proposition a été évoquée plusieurs fois aussi (= arrêter de faire quoi exactement ? comment le rendre efficace médiatiquement ?), de l'organiser entre tous les UFR et entre un maximum d'universités et d'UMR possible en France, de l'annoncer et d'en faire un évènement médiatique (cf les actions du CNRS et dans les facs en 2009). Examiner ce qui a été fait/ va être fait dans ce sens à l'Université de Lille.
- Nous pourrions également nous inspirer de la position des 1 200 chefs de service et responsables hospitaliers qui lors d'une conférence de presse ont rendu publique leur lettre de démission collective, demandant au gouvernement d'engager immédiatement une négociation sur le sauvetage de l'hôpital : <https://www.ladepeche.fr/2020/01/14/1-200-medecins-hospitaliers-demissionnent-de-leurs-fonctions-administratives,8660474.php>
 - A l'issue de cette rencontre publique, plusieurs propositions ont été faites :

1) Organiser une prochaine réunion publique de l'UFR Langues mercredi 22 janvier (10h, salle à confirmer), qui pourra voter, adopter des textes reflétant un positionnement collectif.

2) Créer un outil de communication efficace qui serait fédérateur pour notre UFR en cette période de mobilisation et permettrait de toucher le plus de personnes possible.

Faute d'accès à la liste de tous les personnels de l'UFR, il a été proposé, dans un premier temps, de constituer une liste de diffusion à partir des contacts initiaux et des contacts des personnes présentes à la rencontre ; ensuite, chacun.e pourra ajouter "dans la boucle" les collègues qu'elle/il souhaite.

Le droit de réunion et d'accès à l'information sur l'organisation de ses conditions de travail étant un droit fondamental garanti par l'ordonnance de 1946, nous demandons au conseil d'UFR du 24 janvier de mettre à son ordre du jour la possibilité de diffuser par le biais de la liste de diffusion commune à tout l'UFR les dates et lieux de réunions publiques du collectif des personnels de l'UFR (et de leur ordre du jour)

En effet, si la direction de notre UFR ne souhaite pas organiser d'assemblée générale portant sur les futures conditions de travail des collègues de l'UFR, il est alors indispensable que la liste de diffusion de l'UFR puisse relayer nos appels à réunion et nos ordres du jour.

3) Créer des ponts systématiques entre les différentes assemblées d'UFR.

4) Enfin, plus spécifique à l'UFR des langues, il a été proposé de travailler sur une motion destinée au conseil d'UFR puis au CA de notre université, concernant le statut et le type de rémunération horaire des lecteurs de langue: la définition des tâches des lecteurs par le décret 87-754 du 14 septembre 1987 semble devenue obsolète (rémunération en TP alors qu'ils effectuent des tâches relevant du TD).

Rappel sur les liens utiles à diffuser pour s'informer sur les réformes en cours :

<https://universiteouverte.org>

<http://www.sauvonsluniversite.com/>

(sites fédérateurs de la mobilisation contre les réformes de l'ESR, avec l'état des lieux de la mobilisation nationale mis à jour, les tracts et les diaporama PowerPoints prêts à l'emploi)

<https://framalistes.org/sympa/info/mobilisationemploiesr> (liste de diffusion de mobilisation contre les réformes de l'ESR)

<http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/09/25/lppr-rapports-des-groupes-de-travail/>

(Synthèse et analyse très bien faites par Julien Gossa, MCF à l'Université de Strasbourg, informatique)

Et aussi <https://lapetitionretraite.fr/>